

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 janvier 2025**

L'an deux mil vingt cinq et le vingt-huit janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Audrey BUISSON, Amina GHAFIR, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : Mme Anne LAURENT à Mme Audrey BUISSON  
M. Philippe DALBON à Mme Stéphanie MENGOLLI

Excusé : M. Jérôme LOOSDREGT

Secrétaire de séance : M. Michel SALVI

| Nombre de conseillers municipaux en exercice | Date de la convocation   | Date d'affichage de la convocation | Date d'affichage des délibérations |
|----------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| 20                                           | Vendredi 24 janvier 2025 | Vendredi 24 janvier 2025           | Jeudi 30 janvier 2025              |

**1. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)  
"projet photovoltaïque de centrale en toiture pour autoconsommation collective"**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-42,

Il est rappelé au conseil municipal que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est destinée aux collectivités et à leurs groupements à fiscalité propre. Elle est ciblée sur le financement d'opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles.

La DSIL est mobilisée pour soutenir notamment les projets qui concourent au développement écologique des territoires, qui renforcent leur attractivité et augmentent leur résilience au changement climatique

Il est rappelé au conseil municipal que dans le cadre de sa politique de transition écologique la commune du Cheylas a pour ambition de développer la production d'énergies renouvelables sur son territoire et ainsi réduire sa consommation énergétique.

Ainsi, la collectivité souhaite déployer un projet photovoltaïque de centrale en toiture pour autoconsommation collective. L'objectif étant la réduction des dépenses énergétiques de la ville d'une part mais également de répondre à des enjeux environnementaux avec une gestion rationnelle des ressources d'autre part.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) étant précisé que le montant de l'opération s'élève à 377 000,00€.

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

| <b>FINANCEMENT</b>                                          | <b>MONTANT<br/>DE LA SUBVENTION</b> | <b>DATE DE LA DEMANDE</b> | <b>DATE D'OBTENTION<br/>(LE CAS ÉCHÉANT)</b> |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Département</b>                                          | 37 700,00€                          | 29/10/2024                |                                              |
| Région                                                      |                                     |                           |                                              |
| Etat (DSIL)                                                 | 94 250,00€                          | 30/01/2025                |                                              |
| Union Européenne                                            |                                     |                           |                                              |
| Autres financements publics<br>(préciser)                   |                                     |                           |                                              |
| <b>Sous-total<br/>(total des subventions<br/>publiques)</b> | 131 950,00€                         |                           |                                              |
| Autofinancement                                             | <b>245 050,00€</b>                  |                           |                                              |
| <b>TOTAL</b>                                                | <b>377 000,00€</b>                  |                           |                                              |

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **Adopte** le plan prévisionnel de financement,
- **Sollicite** auprès de l'Etat la subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ,
- **Autorise** le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

